

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

Michel Deneken
Président

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Affaire suivie par
Anne-Catherine Brehm
Tél. : 03.68.85.11.59
brehm@unistra.fr

ARRETE

Réf. : ACB/2017-1058

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Michel DE MATHELIN, Directeur de l'Unité de Recherche «Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICUBE) –UMR 7357 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R22ICUB, X22ICUB)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Michel DE MATHELIN, Monsieur Fabrice HEITZ (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Michel DE MATHELIN et de Monsieur Fabrice HEITZ, Monsieur Robert MOSE (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 4

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Michel DE MATHELIN, de Monsieur Fabrice HEITZ et de Monsieur Robert MOSE, Monsieur Paul MONTGOMERY (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 5

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du déléataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} janvier 2018

Le Président,


Michel DENEKEN



Transmission à : Madame la Rectrice, Chancelière des Universités d'Alsace , Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Michel De Mathelin, Monsieur Fabrice Heitz , Monsieur Robert Mosé, Monsieur Paul Montgomery.

AFFICHAGE du 01/01/18 au 01/02/18